



Accident corporelle à l'aéroport

Par **Steffen**, le **23/09/2011** à **17:27**

Bonjour, lors d'un voyage en vacances, mon épouse a eu un accident à l'aéroport international de Francfort en Allemagne. Handicapée de 80% elle n'a pas vu l'indication pour les handicapées (escalator, ascenseur) et est descendu sur une escalier normal ou en tombant elle se fracture le cheville. Rapatrié et opéré en France, est-elle peut demander de dommages à l'aéroport? (Perte du billet, frais médicaux mal remboursés, pas de vacances, douleurs, plaque et broche dans le cheville) Les vacances étaient prévues en Éthiopie pour 3 mois! Merci d'avance pour vos réponses. Steffen